

DOCUMENTS INSCRIPTION 2025-2026

Ce dossier concerne les non-résidents qui souhaitent candidater en audiologie, kinésithérapie ou logopédie

Informations publiées au **02/06/2025** sous réserve de modifications et compléments. Consultez régulièrement notre site pour disposer des mises à jour.

A. DOCUMENTS DE BASE OBLIGATOIRES

A.1. Carte d'identité **RECTO et VERSO** ou passeport en ordre de validité

A.2. **Document officiel où figure votre lieu de naissance** : acte de naissance OU extrait des registres OU composition de ménage (e-guichet de votre commune)

A.3. **Diplôme de fin d'études secondaires**

Diplôme secondaire belge

- Soit CESS obtenu **en 2025** : formule provisoire
- Soit CESS obtenu **avant 2025** : diplôme définitif **signé par l'étudiant.e**
- Soit autre titre d'accès >>> [lien vers les titres et documents d'accès](#)

Diplôme secondaire étranger

- Soit diplôme définitif **signé par l'étudiant.e** + équivalence recto/verso en ordre de validité
- Soit relevé de notes officiel + équivalence recto/verso (si diplôme obtenu en 2025)

PRECISIONS EQUIVALENCE

- Fournir la décision d'équivalence recto/verso
- A défaut d'équivalence, **fournir la preuve d'introduction d'un dossier de demande d'équivalence** :
 - ➔ Soit copie d'écran de l'état d'avancement **ET** preuve de paiement émis par le site des Equivalences >>> [lien vers l'état d'avancement](#)
 - ➔ Soit preuve d'envoi par recommandé **ET** preuve de paiement émis par le site des Equivalences
 - ➔ Soit attestation de dépôt de dossier (si dossier déposé sur place)

B. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES pour le candidat de nationalité Hors UE

B.1. Si HUE assimilé

- Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#)

B.2. Si HUE non-assimilé

- Toutes les informations sont disponibles sur [ce lien](#)

C. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

C.1. **Preuves des activités académiques** et/ou **non académiques** depuis la fin des études dans l'enseignement secondaire pour le candidat qui ne sort pas directement des études secondaires >>> voir annexe 1 (pages 1 à 3)

/! En Belgique, vous ne pouvez procéder qu'à une seule inscription par année académique

- En cas de non-inscription à des études pour 2025-2026 : Déclaration sur l'honneur à compléter, dater et signer >>> voir annexe 7
- En cas d'inscription à des études pour 2025-2026 dans un autre établissement : Attestation d'annulation d'inscription

C.2. **Traduction jurée** si les preuves d'activités sont rédigées dans une autre langue que le français, le néerlandais, l'allemand ou l'anglais

D. Formulaire de demande d'annulation de la candidature en audiologie, kinésithérapie, logopédie

D.1. Formulaire de demande d'annulation de la candidature à envoyer par mail à l'adresse nonresident@vinci.be le 28/08/2025 au plus tard et avant 16h.

A fournir uniquement en cas de demande d'annulation de votre candidature, en audiologie, kinésithérapie, logopédie à la HE VINCI

/! En Belgique, vous ne pouvez procéder qu'à une seule demande d'inscription, dans un seul établissement, pour les bacheliers en audiologie, kinésithérapie ou logopédie

>>> voir annexe 5

**LA HAUTE ÉCOLE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER TOUT DOCUMENT
COMPLÉMENTAIRE JUGÉ NÉCESSAIRE**

PREUVES DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES ET NON ACADÉMIQUES A LIRE ATTENTIVEMENT

Pour qui ?

Pour tout candidat.e qui ne sort pas directement des études secondaires.

Pourquoi ?

Afin de juger de votre finançabilité, nous devons vérifier si vous répondez aux conditions académiques au sens de l'article 5 du décret du 11 avril 2014 relatif au financement des Hautes Écoles. Si vous êtes non finançable, votre inscription pourrait être refusée. Fournir la preuve que vous répondez aux conditions d'accès et de financement vous incombe.

- Les études de LAS, PASS, PLURIPASS ou STAPS kinésithérapie sont assimilées à des années d'études en kinésithérapie
- Les années d'études d'audioprothésiste sont assimilées à des années d'études en audiologie
- Les années d'études en orthophoniste sont assimilées à des années d'études en logopédie

➔ Un dossier **complet** et bien préparé est donc indispensable !

Période(s) à justifier ?

Vous devez fournir des justificatifs **pour chaque année académique mois par mois (du 1 septembre au 30 juin) depuis l'obtention de votre diplôme secondaire** (ne pas fournir d'attestation pour les périodes de juillet et août). **Si pour certaines années académiques, les documents ne vous sont pas demandés, vous devez les scanner dans la case « Autres documents que vous souhaiteriez nous faire parvenir »**

Comment justifier les périodes ?

Vous consultez les pages 2 et 3 de l'annexe 1. Lorsque vous aurez ciblé la et/ou les activités correspondant à votre passé académique et/ou non académique, vous trouverez les documents nécessaires à votre demande d'inscription. Vous devez obligatoirement fournir des documents **datés, signés et cachetés**. Les informations indiquées dans la colonne « précisions importantes » doivent également être prises en compte.

Comment sont analysés les dossiers de demande d'inscription ?

Les dossiers de demande d'inscription sont analysés selon l'ordre établi par le tirage au sort organisé au mois d'août et dont les résultats seront disponibles au mois de septembre

➔ Un dossier **complet** dès le dépôt de dossier d'inscription

Justificatifs manquants ou non conformes ?

Vous devez impérativement **justifier** votre emploi du temps, **mois par mois** (du 1 septembre au 30 juin) et **sans interruption** (sauf juillet & août) par des documents officiels probants et valables.

Pour toute activité non académique (emploi, bénévolat, ...), vous devez obligatoirement vérifier que vous disposez d'une **attestation datée, signée et cachetée délivrée en fin de mission** (un contrat n'est donc pas valable) avec **les dates de début et de fin** et le **volume horaire** (temps plein ou nombre d'heures/semaine).

Attention ! Fraude à l'inscription

Toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription et entraîne automatiquement, à l'encontre de la personne concernée, un refus d'inscription pour une durée de trois années académiques dans tout établissement d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

➔ Une omission peut être considérée comme une fraude à l'inscription

PREUVES DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES ET NON ACADÉMIQUES

LA HAUTE ÉCOLE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER TOUT DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE JUGÉ NÉCESSAIRE.

Attention, chaque document devra être nominatif + daté, signé et revêtu du cachet ou QR code.

 Preuves des activités non académiques : avant numérisation, merci de surligner les dates de début et de fin ET le volume horaire

Activité	Documents demandés	Précisions importantes
Etudes supérieures (Haute Ecole ou Université)	F.1 Attestation d'inscription OU certificat de scolarité OU curriculum académique	Document obligatoire pour chaque année académique ! Avec date de début + date de fin + orientation en format non abrégé
	F.2 Relevé de notes OFFICIEL de la dernière session	Document obligatoire pour chaque année académique ! Précisant les crédits (ECTS) réussis et suivis
	F.3 Attestation d'apurement des dettes	Concerne votre dernière inscription en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique) dans université, haute école, promotion sociale. Si vous avez suivi des études supérieures dans un autre pays, vous ne devez pas fournir ce document.
	F.4 Diplôme ET supplément diplôme <u>ou</u> attestation de réussite si diplôme 2025	Si grade académique déjà obtenu dans l'enseignement supérieur
	F.5 Document qui précise le type d'allègement	Si allègement des études en vertu de l'article 150 ou 151 du décret paysage au cours d'une année académique
	F.6 Attestation de réorientation	Si réorientation pour l'étudiant.e inscrit en première année (bloc 1) au cours d'une année académique
	F.7 Relevé de notes officiel de janvier	Si réorientation au 2 ^{ème} semestre pour l'étudiant.e inscrit en première année (bloc 1)
	F.8 Attestation Bilan de santé	Attestation de visite médicale dans un Centre PSE ou PMS si vous avez déjà effectué une 1ère année d'études dans une haute école (université = non concerné) en Belgique. À demander dans votre Haute Ecole. (!! Ne pas confondre avec le Cesi - Médecine travail). Si vous avez suivi des études supérieures dans un autre pays, vous ne devez pas fournir ce document.
Promotion sociale (Belgique)	F.9 Attestation de <u>fin de fréquentation</u> et d'acquisition de crédits ¹ >>> voir annexe 2	À faire compléter par l'établissement fréquenté
	F.10 Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Si cours du soir ou volume horaire égal ou inférieur à 19h/semaine et aucune activité complémentaire
	F.11 Diplôme <u>ou</u> attestation de réussite si diplôme 2025	Si grade académique déjà obtenu dans l'enseignement supérieur
Année préparatoire & Concours	F.12 Attestation d'inscription OU certificat de scolarité	Document obligatoire pour chaque année académique ! Avec date de début + date de fin + orientation en format non abrégé
	F.13 Bulletin ou relevé de notes ET résultats du concours	Document obligatoire pour chaque année académique ! Précisant les crédits (ECTS) réussis et suivis
	F.14 Attestation de présentation <u>ou non-présentation du concours (à demander à votre établissement)</u>	Document obligatoire pour chaque année académique ! À fournir même en cas d'échec, d'abandon ou de non-présentation
Travail salarié	F.16 Attestation d'occupation >>> voir annexe 4 ou attestation de fin d'emploi (contrat non valable !)	Avec date de début + date de fin de l'occupation + <u>volume horaire</u> (temps plein ou nombre d'heures/semaine) >>> informations à surligner avant de numériser votre justificatif !
	F.17 Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Si volume horaire égal ou inférieur à 19h/semaine (ou travail de nuit) et aucune activité complémentaire
Travail intérimaire	F.18 Attestation de l'agence d'intérim délivrée en <u>fin de mission</u>	Avec l'historique des périodes d'emploi qui reprend mois par mois le nombre d'heures prestées ou le volume horaire Les contrats et attestations délivrés par mission = non valables !
	F.19 Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Si volume horaire égal ou inférieur à 19h/semaine (ou travail de nuit) et aucune activité complémentaire
Travail indépendant	F.20 Attestation d'assujetti ONSS ou d'affiliation OU Attestation de cotisations sociales INASTI / URSAFF	Pour toute la période concernée par le travail d'indépendant Avec date de début + date de fin + numéro d'affiliation + précision sur le statut d'indépendant à titre principal ou complémentaire
	F.21 Données de la Banque Carrefour des entreprises	Avec numéro d'entreprise, statut de la société, ...
	F.22 Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Mentionnant la description détaillée de la fonction occupée + nombre d'heures/semaine + plages horaires de travail

¹ À défaut, fournir le(s) justificatif(s) avec l'orientation/unités de formation + dates de début et de fin de fréquentation + horaire de cours (ex. : du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00) + niveau (secondaire ou supérieur) + nombre de périodes (égal ou supérieur à 750) + relevé de notes officiel précisant les crédits réussis et suivis pour l'enseignement supérieur.

Activité(s)		Document(s) demandé(s)	Précisions importantes
Chômage	F.23	Historique des périodes de chômage	À demander à l'organisme de paiement des allocations de chômage Avec date de début + date de fin
	F.24	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Mentionnant que vous n'avez pas été étudiant.e en Belgique et ou à l'étranger pendant cette période de chômage
Stage d'insertion/ demandeur d'emploi	F.25	Historique des périodes de stage d'insertion et/ou de demandeur d'emploi	À demander à ACTIRIS ou FOREM ou VDAB ou organisme public similaire dans le pays d'origine (cf. services online) Avec date de début + date de fin
	F.26	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Mentionnant que vous n'avez pas été étudiant.e en Belgique et ou à l'étranger pendant cette période
Maladie invalidité	F.27	Certificat médical ET/OU attestation d'incapacité de travail de la mutuelle	Avec date de début + date de fin
	F.28	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Mentionnant que vous n'avez pas été étudiant.e en Belgique et ou à l'étranger pendant cette période
Congé de maternité et d'adoption	F.29	Extrait d'acte de naissance ou composition de ménage	Mentionnant le lien de filiation/adoption de l'enfant concerné
	F.30	Attestation de la mutuelle	Avec date de début + date de fin du congé de maternité/adoption
	F.31	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Si non droit à l'indemnité de maternité/adoption de la mutuelle
Congé parental	F.32	Extrait d'acte de naissance ou composition de ménage	Mentionnant le lien de filiation/adoption pour l'enfant qui ouvre le droit au congé parental
	F.33	Attestation de congé parental	Avec date de début + date de fin (ONEM ou organisme similaire à l'étranger)
Parent au foyer	F.34	Extrait d'acte de naissance ou composition de ménage	Mentionnant le lien de filiation/adoption pour le(s) enfant(s) du ménage
	F.35	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Signalant si vous étiez parent au foyer à temps complet ou partiel
CPAS – Revenu d'Intégration Sociale	F.36	Historique des périodes d'émargement	À demander au CPAS ou organisme public similaire dans le pays d'origine Avec date de début + date de fin de perception
	F.37	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Mentionnant que vous n'avez pas été étudiant.e en Belgique et ou à l'étranger pendant cette période
Séjour à l'étranger via un organisme	F.38	Attestation de FIN de séjour de l'organisme compétent (EF, WEP,)	Mentionnant : - les dates de début et de fin de séjour - le volume horaire (temps plein ou nombre d'heures/semaine) - le niveau si échange scolaire (secondaire)
	F.39	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Si volume horaire des activités égal ou inférieur à 19h/semaine et aucune activité complémentaire
Séjour à l'étranger sans organisme	F.40	Passeport et/ou visa	Avec dates d'entrée et de sortie du/des pays visité(s)
	F.41	Billets d'avion	Pour l'aller et le retour
	F.42	Document probant attestant des activités réalisées à l'étranger : filles au pair, travail saisonnier, bénévolat, formation...	Avec dates de début et de fin + volume horaire des activités (temps plein ou nombre d'heures/semaine)
	F.43	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Si volume horaire des activités égal ou inférieur à 19h/semaine
Période(s) sabbatique(s)	F.44	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Expliquant les motifs de l'inactivité
Autres (Bénévolat, Service citoyen/militaire, Sportif, enseignement privé...)	F.45	Attestation officielle de fin d'activité de l'organisme	Mentionnant : - les dates de début et de fin de l'activité - le volume horaire (temps plein ou nombre d'heures/semaine) - si enseignement privé, cette mention doit être précisée
	F.46	Déclaration sur l'honneur de la FW-B >>> voir annexe 3	Si volume horaire des activités égal ou inférieur à 19h/semaine et aucune activité complémentaire

ATTESTATION DE FRÉQUENTATION ET D'ACQUISITION DE CRÉDITS
À FAIRE COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT DE PROMOTION SOCIALE EN BELGIQUE

Merci d'écrire très lisiblement

Au cours de l'année/..... (préciser l'année académique)

Je soussigné.e (nom et prénom).....

représentant.e de (dénomination de l'établissement scolaire).....

situé à (adresse complète de l'établissement scolaire) :

en qualité de (fonction du signataire de la présente).....

téléphone (du signataire) :/.....

atteste que Mme/Melle/Mr (biffez les mentions inutiles) (nom et prénom de la personne concernée)

né.e le à

a été régulièrement inscrit.e pour suivre les cours dans l'enseignement de **promotion sociale**

du (préciser la date de début)

au (préciser la date de fin)

à raison de heures /semaine

en cours du jour/cours du soir (biffer la mention inutile)

pour suivre les cours de niveau (préciser secondaire OU supérieur)

en (préciser le cycle et l'orientation)

en (préciser 1^{ère} année/ poursuite d'études ou année diplômante)

Si volume horaire inférieur à 20h/semaine

Horaire : (Exemple : horaire fixe, du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00 ou horaire variable, du lundi au samedi

Entre 08h00 et 18h00) :

Si niveau supérieur :

L'étudiant.e susnommé.e a validé (indiquer le nombre de crédits réussis)

sur son programme annuel decrédits.

Fait à,

le

Signature

Cachet ou Sceau de l'établissement

Déclaration sur l'honneur en cas d'impossibilité matérielle de fournir un document justificatif dans le cadre d'une demande d'inscription ou demande d'admission

En vertu de l'article 5, alinéa 3 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études, l'étudiant est réputé avoir été régulièrement inscrit pour chaque année académique qui suit l'obtention du diplôme, titre ou certificat visé dans les conditions d'accès, à un programme annuel de 60 crédits des études visées, sauf pour les années pour lesquelles il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Cette preuve peut être apportée par tout document officiel probant ou, en l'absence de document dûment justifiée pour des raisons de force majeure, par une déclaration sur l'honneur de l'étudiant témoignant de l'impossibilité matérielle de fournir un tel document.

Nom, Prénom de l'étudiant.e :

Date et lieu de naissance :

Je déclare sur l'honneur avoir exercé les activités reprises ci-dessous et être dans l'impossibilité matérielle d'en fournir la preuve :

Dates de la période concernée	Activité(s) principale(s)	Raison(s) de l'absence de document
Du.../.../.....au .../...../.....		

Conformément à l'article 95 § 1^{er} alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Fait à, le/...../.....

Signature de l'étudiant.e :

ATTESTATION A FAIRE COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR

Merci d'écrire très lisiblement

Je soussigné(e) (*nom et prénom*).....

représentant(e) de (*dénomination de l'employeur*)

situé(e) à (*adresse complète de l'employeur*) :

~~en~~ qualité de (*fonction du signataire de la présente*)

téléphone (*du signataire*) :/...../.....

~~atteste~~ que M./Mme/Melle (*biffez les mentions inutiles*)

..... (nom et prénom de la personne concernée)

~~né~~(e) le à

~~est~~ / a été (*biffez la mention inutile*)

~~employé~~(e) dans mon établissement en qualité de (*préciser le statut*) à

temps plein/partiel, à raison de h/semaine,

de manière ininterrompue depuis le/...../.....

Jusqu'au/...../.....

Jusqu'à ce jour.

Fait à, le

Signature du représentant de l'employeur,

Cachet ou Sceau

**Formulaire de demande d'annulation de la demande d'inscription au bachelier en audiologie,
kinésithérapie, logopédie, procédure d'inscription non résident 2025-2026**

Formulaire de demande d'annulation de la demande d'inscription à la HE VINCI au bachelier en audiologie, kinésithérapie, logopédie :

- **Demande à introduire au plus tard le 28 août 2025 avant 16h par mail à l'adresse nonresident@vinci.be, l'étudiant introduit une demande d'annulation de la demande d'inscription au bachelier en audiologie, kinésithérapie, logopédie s'il souhaite annuler sa candidature pour l'année 2025-2026.**

À compléter par l'étudiant et à envoyer par mail pour une demande d'annulation de la demande d'inscription au bachelier en audiologie, kinésithérapie, logopédie:

Par la présente, je soussigné(e) (nom et prénom)

.....

souhaite annuler ma demande d'inscription aux études de (entourer le bachelier pour lequel vous ne souhaitez plus vous inscrire) :

audiologie – kinésithérapie – logopédie

pour l'année académique 2025-2026.

Date :

Signature :

Accusé de réception à compléter par le Service des inscriptions de la HE VINCI :

Demande traitée par le service des inscriptions le

Signature (sur délégation de signature par la direction du secteur) :

Remarques :

Conformément à la circulaire 9514 : Circulaire fixant les recommandations aux établissements d'enseignement supérieur en vue des inscriptions pour l'année académique 2025-2026 dans le cadre du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. L'étudiant ayant fait une demande d'inscription dans un des cursus visés aux articles 3 (1°, 2°, 3°) et 7, a la possibilité de l'annuler jusqu'au 28 août 2025. Les modalités précises de cette annulation sont définies dans la procédure d'inscription mise en place par chaque établissement. Si l'étudiant a introduit une autre demande pour un autre cursus ou au sein d'un autre établissement, la ou les inscriptions annulées ne seront pas prises en considération.